



**Monsieur le Président du Conseil Exécutif de
Corse**

Cullettività di Corsica

22, Cours Grandval Gran Palazzu 20000
AIACCIU

www.isula.corsica

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la
Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et cette aide vous est versée par la
Collectivité de Corse sous forme de Chèques CESU Autonomie dématérialisés.

A compter du mois de mai 2023, le nouvel émetteur des Chèques CESU Autonomie de la
Collectivité de Corse est **le Groupe Up**.

De ce fait, le Groupe Up vous adressera par mail vos nouveaux codes d'accès pour
que vous puissiez continuer à bénéficier de vos Chèques CESU Autonomie.

Par ailleurs, rien ne change !

Aucune modification n'intervient dans le calcul de votre allocation ni dans l'évaluation
de vos besoins.

Pour tout renseignement, un nouveau numéro de téléphone est à votre disposition :

0806 601 106 Service & appel gratuit

Soyez assuré(e) que les services de la Collectivité de Corse sont pleinement mobilisés
pour répondre de manière efficace à l'ensemble des vos préoccupations.

Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI